



BAC PRO

CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

La première et la terminale du BAC PRO CGEA s'effectuent en alternance, 50 % du temps en centre de formation, 50% en étant stagiaire ou apprenti sur une exploitation agricole. Le BAC PRO CGEA permet d'exercer professionnellement dans le domaine agricole ou para-agricole ou de poursuivre en BTS. La formation est reconnue par le Ministère de l'Agriculture. Elle donne la capacité à s'installer.

RNCP29267

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fondamentales en matières générales et en sciences techniques animales et végétales
- Développer des capacités d'analyse et de synthèse relatives à la conduite d'une exploitation
- Développer l'esprit d'initiative, d'autonomie et d'engagement dans les productions agricoles
- Maîtriser les gestes professionnels et les fonctionnements d'une exploitation

MODALITÉS D'ACCÈS

- 1- Entretien
- 2- Etude du dossier

MÉTIERS VISÉS

- Salarié agricole
- Chef de cultures
- Responsable d'élevage
- Régisseur d'exploitation agricole
- Exploitant agricole

Le bac professionnel permet également la poursuite d'études en BTS, BTSA ou en CS.

PRÉ-REQUIS

- Etre motivé.e par le secteur agricole et rural
- Etre prêt.e à s'investir dans une formation en alternance (stagiaire sur une exploitation ou apprenti.e)

CONDITIONS D'ADMISSION & TARIFS

La formation peut s'effectuer sous le **statut scolaire** avec des stages en exploitation ou en étant **apprenti.e**.

Pas de frais de formation pour les apprentis.

Pour les scolaires :

- 938,16 € en première,
- 990,28 € en terminale

Pour intégrer la première : avoir validé une classe de Seconde ou avoir un CAPA.

Pour intégrer la terminale : avoir validé une classe de première CGEA ou avoir déjà effectué une terminale afin de passer l'ensemble des épreuves en examen final.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE - DÉLAI D'ACCÈS

- Formation de 2 ans, de septembre 2024 à juin 2026



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Accompagnement individualisé
Restauration et hébergement possibles sur site

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignements généraux

- ✓ Français, Histoire/ Géographie, expression/ communication, éducation socio-culturelle
- ✓ Anglais
- ✓ Education physique et sportive
- ✓ Mathématiques, Informatique, Biologie, Physique, Chimie

Modules du secteur professionnel

- ✓ Pilotage de l'entreprise agricole
- ✓ Entreprises agricoles, marchés et territoires
- ✓ Gestion de l'entreprise agricole
- ✓ Agroéquipements, agronomie, zootechnie

Support Polyculture Elevage

- ✓ Gestion durable et agro écosystème
- ✓ Conduite de productions polyculture élevage
- ✓ Conduite d'un atelier bovin-viande

OU

Support Grandes Cultures

- ✓ Gestion durable et agro écosystème
- ✓ Conduite de productions grandes cultures
- ✓ Alternative aux pesticides en grandes cultures

Stage(s) ou apprentissage en exploitation agricole

- ✓ Réalisation d'un document écrit et soutenance orale pour l'épreuve de terminale
- ✓ Réalisation de 4 fiches techniques et soutenance orale pour l'épreuve de terminale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations se font :

- 50 % en cours de formation
- 50 % en examen terminal par des épreuves écrites et orales

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les formations sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap :
Mme THYERRY au 02 31 26 94 98.

CONTACT

MFR - Centre de Formation - Maltot (14)
02 31 26 94 98 | mfr.maltot@mfr.asso.fr
www.mfr-maltot.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée en présentiel.
En cas de situation exceptionnelle, la formation peut être adaptée en distanciel.

- Accompagnement collectif et individuel
- Temps de formation théorique et pratique
- Temps de rencontre avec des professionnels sur le terrain
- Interventions et visites d'exploitation
- Préparation et mise en situation d'examen
- Valorisation de l'immersion professionnelle tout au long de la formation
- Mise en avant du travail en équipe

RÉMUNÉRATION

S'effectue par l'employeur uniquement pour les apprentis. Vous êtes salarié.e et rémunéré.e en pourcentage du SMIC.
Gratification éventuelle pour les stages.

